
**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU 30 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 30 mai, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes à La Celle-Condé, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M.BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BARBIER, BAEZA-GLOMON, DUBEAUD, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, SENDEL, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BURLAUD, DAUBORD, DE PAULE, FAUCHER, HORZINSKI, LABAN, MANSENS, MARECHAL, MATHÉ MOREAU, PELLETIER, TALLAN, TALLON.

Suppléant présent : M. BORELLO.

Absents excusés : MMES CAGLIONI, PINCZON du SEL, RICHARD, MM. DESBOIS, GAMBADE, PERCHET.

Pouvoirs : MME JOCHYMS à M. BURLAUD, MME PIERRE à M. PELLETIER, MME SZWIEC à M. TALLAN, M. LANDOIS à MME SOUPIZET.

MME DUBEAUD est désignée secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 11 avril 2018.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

À l'unanimité de ses membres présents :

- **ATTRIBUE** le marché d'assurances générales à l'assureur suivant :

Lot n° 1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers de la communauté de communes et mis à disposition par les communes membres

Société SMACL ASSURANCES
141 Avenue Salvador Allende
79 031 NIORT CEDEX 9
Montant du marché : 1 620.63 € hors taxes soit 1 761.23 € TTC.

Lot n° 2 : Responsabilité civile générale et responsabilités diverses

Société SMACL ASSURANCES
141 Avenue Salvador Allende
79 031 NIORT CEDEX 9
Montant du marché : 2 078.92 € hors taxes soit 2 266.02 TTC.

Lot n° 3 : Assurance des véhicules terrestres à moteur et accessoires

Société SMACL ASSURANCES
141 Avenue Salvador Allende
79 031 NIORT CEDEX 9
Montant du marché : 9 379.38 € hors taxes soit 11 593.02 TTC.

Lot n° 4 : Protection juridique et défense pénale des agents et élus

Société SMACL ASSURANCES
141 Avenue Salvador Allende
79 031 NIORT CEDEX 9
Montant du marché : 901.90 € hors taxes soit 1 012.71 TTC.

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du siège de la communauté de communes dans l'ancien hospice Colbert à Châteauneuf-sur-Cher au bureau d'études suivant :

ATELIER CARRÉ D'ARCHE

200 Rue de Lazenay

18 000 BOURGES

Montant du marché : 107 043 € HT soit 128 451.60 € TTC.

- **VOTE** des décisions modificatives sur le budget annexe de l'assainissement collectif en DSP,
- **ENTERINE** des décisions d'effacement de dettes sur le budget général et les budgets annexes « assainissement en régie » et « ordures ménagères »,
- **ACCEPTE** le versement d'un fond de concours d'investissement à la commune de Chavannes pour l'installation de deux feux verts récompense en traversée du centre bourg dont le montant estimatif s'élève à 30 770.80 € HT soit 36 924.96 € TTC et **DIT** que le montant du fonds de concours sera de 20 % du montant HT de la part du financement assurée hors subvention par la commune, plafonnée à 5 000 €,
- **DECIDE** de la création d'un poste d'adjoint d'animation (échelle C1) à temps non complet (28/35ème) avec effet au 1^{er} septembre 2018,
- **DECIDE** de la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (29/35ème) avec effet au 1^{er} janvier 2018,
- **DECIDE** de la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35ème) avec effet au 1^{er} janvier 2018,
- **DECIDE** de la création d'un poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet (35/35^{ème}) avec effet au 1^{er} septembre 2018,
- **DÉCIDE** de la création de 7 postes d'adjoint d'animation échelon 1 à temps non complet,
- **DECIDE** d'appliquer, au PLUi en cours d'élaboration, l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016,
- **APPROUVE** la modification statutaire du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A),
- **REJETE** la modification statutaire du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements hydrauliques (SIRAH sur l'Arnon),
- **ALLOUE** des subventions aux organismes suivants :

- Musique en Boischaut Marche	4 000 €
- La Compagnie du Mot-Cœur	2 000 €
- Les Amis de la basilique	800 €
- Association Plantes Cultrues de Levet	300 €
- Let's go Levet	300 €
- Association LCSL Lapan	300 €
- Comité des Fêtes de Vallenay	300 €
- Association Etienne Ursin Bouzique	300 €
- **ACCORDE** le remboursement de 70 € par enfant du territoire intercommunal aux familles sur les frais d'inscription à Musique en Boischaut Marche,
- **ACCORDE** à l'office de tourisme de Lignières une subvention de 50 % pour l'édition d'un encart promotionnel dans le supplément « l'été en Berry » et **DIT** que le montant de la participation financière s'élève à 838.20 €,
- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 7 000 € à l'Office de tourisme de Lignières pour la création de son site internet,
- **VOTE**, les tarifs du gîte Colbert ABC pour l'exercice 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 heures.

